



Faubourg Contrecœur Comité de relations communautaires Contrecœur

Compte rendu de la rencontre du comité de relations communautaires Contrecœur (CRCC) pour le site Contrecœur qui s'est tenue le lundi 12 septembre 2016 à 17 h 30 dans la salle annexe au 9257, rue de Teck à Montréal.

Compte rendu n° 41

Étaient présents :

Serge Jacques	Résident de Mercier
Stéphane Desjardins	Résident du site de Contrecœur/Mercier
Réal Bergeron	Collectif en environnement Mercier-Est
Stéphane Laurin	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
France Boisvert	Chargée de projet, SHDM

Étaient absents :

Meng Ying Wang	Résidente du site de Contrecœur/Mercier
Louis-Félix Bergeron	Résident du site de Contrecœur
Richard Celzi	Conseiller de ville, district de Tétéreaultville Mercier
Gilles Laplante	Résident d'Anjou
Éric Fauteux	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Point Varia :

Ajout : circulation automobile en périphérie ouest du site de Faubourg Contrecœur.

2. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 9 mai 2016

Le compte rendu de la rencontre du 9 mai dernier est accepté sans aucune modification.

3. État d'avancement des travaux (infrastructures et habitations)

Unifamiliales isolées ou jumelées au nord de la rue Robitaille :

La construction des unités unifamiliales au nord de la rue Robitaille se poursuit. Monsieur Laurin mentionne que depuis la dernière rencontre une dizaine (10) de demandes de permis de construction supplémentaires ont été déposées à l'arrondissement pour étude. Il précise que le délai avant l'émission d'un permis est de 4 à 6 mois.

Unifamiliales jumelées :

Le constructeur Habitations Laurendeau a finalisé la construction d'unifamiliales jumelées sur la rue Eugène-Achard au nord de Robitaille et a récemment déposé des demandes de permis pour la construction d'unités unifamiliales jumelées au sud de la rue de Grosbois. Les unités unifamiliales jumelées qui se poursuivent sur la rue Eugène-Achard sont réalisées par un autre constructeur et leur traitement architectural diffère de celui du constructeur Habitations Laurendeau.

Habitation Accès Condos - Phases V et VI

Un Entrepreneur a été retenu suite à l'appel public de propositions pour le développement des têtes d'ilot des phases V et VI des unités accréditées Accès Condos, lancé par la SHDM. Le nom de l'Entrepreneur sera connu après approbation du Comité exécutif de la Ville de Montréal prévu à la fin septembre.

Zone bâtiment-personnes âgées :

Le Groupe Maurice poursuit les travaux de réalisation du bâtiment résidentiel privé pour personnes âgées et d'une partie commerciale. Le tas de terre provenant de l'excavation a été finalement enlevé, mais le constructeur a surélevé le niveau de la chaussée de 2 pieds. Des échanges sont en cours afin de corriger la situation avec la Ville centre, le Groupe Maurice ainsi qu'Habitations Laurendeau qui est affecté par ce rehaussement.

Zone commerciale :

Monsieur Laurin informe que l'arrondissement et le groupe Sobeys se rencontre régulièrement pour le concept d'aménagement visant la qualité architecturale, le verdissement, les plantations, voies d'accès, entrées charretières, etc. Bien que le dossier avance, il n'y a pas de plan d'aménagement à ce jour satisfaisant les deux parties.

Lot communautaire :

Depuis fin juin, la SHDM est propriétaire du lot communautaire. Cette dernière a entrepris depuis des démarches auprès d'organismes pour le développement du site. Puisqu'il s'agit de démarches préliminaires et que rien n'est encore officiel, la SHDM ne peut élaborer davantage.

Coopérative Fusion verte :

La construction de la coopérative Fusion verte se poursuit. La fin des travaux est prévue pour la fin novembre 2016.

Esplanade (l'allée McLaren) :

Pas de développement.

Infrastructures :

Des travaux de correctifs des infrastructures sont en cours depuis quelques semaines; par exemple, celui des chaussées, trottoirs, pavage et correctif de planage. La deuxième couche de pavage entre Robitaille et Myra-Cree est prévue sous peu. Stéphane Laurin précise que les travaux de correctifs des trottoirs sont dus en grande partie au fait que des camions sont montés sur ces derniers après leur construction.

4. Impact des travaux et suivi des plaintes

Clôture brisée dans le parc :

La clôture qui sépare le parc de la carrière Lafarge est brisée à un endroit précis, elle a été réparée et renforcée et brisée à nouveau. La raison est que des personnes effectuent du campement illégal dans la carrière Lafarge et passe par cet endroit. L'arrondissement va relancer à nouveau carrière Lafarge ou faire des inspections conjointement.

Entrée charretière :

Suite à la remarque de monsieur Desjardins lors de la dernière rencontre, qui faisait état que des citoyens se plaignaient du manque de descente de trottoir dans l'axe de l'allée McLaren, monsieur Laurin informe qu'il n'y aura pas de descente devant celle-ci. Des traverses seront localisées ailleurs soit aux intersections de rues. Il mentionne que le service des études techniques évalue les options à privilégier. Aussi, à titre d'exemple, il y aura une sortie devant le bâtiment du Groupe Maurice sur la rue Contrecoeur, mais pas de traverse piétonne, et ce, pour une question de sécurité. Monsieur Bergeron déplore le fait qu'il n'y a pas de végétation dans les saillies proposées, alors qu'il y en a dans d'autres arrondissements.

Abat poussière :

Les résidents se plaignent de la poussière provenant des rues au pourtour des chantiers de construction. Monsieur Laurin mentionne que le camion-balai dont la fréquence régulière est d'une fois semaine, circule deux fois par semaine dans le Faubourg Contrecoeur. La saleté provenant des travaux des constructions est de la responsabilité des constructeurs. Les résidents doivent formuler leur plainte auprès du 311. Bien que la Ville répande de l'abat poussière cela ne semble pas suffisant, monsieur Laurin avisera les études techniques et les Promoteurs afin qu'il y ait augmentation de la fréquence du nettoyage.

Dépôt sauvage :

Messieurs Desjardins et Jacques ont constaté du dépôt sauvage à l'extrémité de la rue Robitaille même s'il y a présence de cloche de béton. Il est mentionné d'appeler la police si les personnes sont témoins de tels actes ou de prendre le numéro de la plaque et de le signaler au 311. Monsieur Laurin fera un suivi.

Parc :

Monsieur Bergeron réitère sa demande à savoir quand sera installé le panneau d'interprétation de la couleuvre brune. Monsieur Laurin fera un suivi car le panneau est réalisé et a été livré à l'arrondissement. Il ne reste qu'à l'installer.

Messieurs Bergeron et Desjardins mentionnent leur déception quant à l'entretien du parc Carlos d'Alcantara, (gazon en friche, mauvaises herbes, herbes hautes), et ce, particulièrement dans la partie nord du parc ainsi qu'un manque important au niveau du ramassage de déchets. Ils sont d'autant plus déçus de ce manque d'entretien alors que le parc en soi est une si belle réussite.

Plantations d'arbres :

Stéphane Laurin mentionne que des citoyens de Faubourg Contrecoeur ont demandé de la plantation d'arbres supplémentaires sur le site, la Ville regarde la possibilité de réaliser un projet de plantation sur le domaine privé. Ce projet sera réalisé par la Ville ou en partenariat avec celle-ci. Monsieur Laurin sera en mesure de fournir plus d'information à la prochaine rencontre.

5. Transport et circulation

Panneau-stop ou panneau arrêt :

L'absence d'un *panneau arrêt* à l'intersection de la rue Contrecoeur et de Grosbois constitue un danger pour les piétons et les automobilistes selon l'ensemble du comité ainsi que comme mentionné à la dernière rencontre, le fait que les automobilistes ne font pas toujours leur arrêt à l'angle des rues Contrecoeur et Marie-Ange-Bouchard. Tous s'entendent pour dire que ces intersections constituent un danger pour les automobilistes et piétons. L'ensemble du comité demande une révision et accélération du dossier d'analyse de circulation d'autant plus, qu'avec l'arrivée des nouveaux résidents de la Coopérative Fusion Verte, l'achalandage sera accru.

Prolongement de la rue Duchesneau :

Monsieur Laurin sera en mesure de fournir plus d'information à la prochaine rencontre.

Rue Anjou :

Selon les échanges avec le constructeur Habitations Laurendeau, monsieur Laurin mentionne que les travaux de maçonnerie des bâtiments qui bordent l'allée Anjou devraient se terminer à la fin du mois de septembre. Rappelons que ces travaux doivent être exécutés afin d'éviter que l'aménagement, qui sera réalisé sur la voie Anjou, soit abimé. Les plans d'aménagement du segment de la rue Anjou sont prêts pour construction. Cet aménagement sera doté d'un sentier piéton ainsi que cyclable et ne desservira pas les véhicules d'urgence. Il s'agit d'un accès entre l'ancien quartier et le nouveau. Dans la partie de l'ancien quartier, la configuration de la rue restera la même.

6. Prolongement rue Chaumont

À la question de monsieur Jacques à savoir ce qu'il advient des lots de terrain vis-à-vis le prolongement de Chaumont, monsieur Laurin lui confirme que ces lots sont destinés à de la construction résidentielle.

7. Varia

Circulation en périphérie du site Faubourg Contrecœur :

Monsieur Bergeron aimerait qu'une étude soit effectuée sur la circulation de la rue Eugène Achard et des rues jouxtant le site de Faubourg Contrecœur. Il constate qu'il y a beaucoup plus de circulation qu'avant, et ce, particulièrement la fin de semaine. Également, monsieur Bergeron a l'impression que c'est la rue Eugène-Achard qui absorbe le flux de circulation supplémentaire. Il demande si une comparaison entre la circulation avant le projet et maintenant pourrait être faite de façon à prendre des mesures d'atténuation (modification sens des rues, etc.). Monsieur Laurin fera la demande.

8. Prochaine rencontre

13 février 2017

Fin de la rencontre